

Sur le procédé

TARALAM CONFORT 33

TARADAL CONFORT 33

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire : **Société GERFLOR**
Internet : www.gerflor.com

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou de conformité à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier.

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des sachants, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
v1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application pour ce procédé.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur : Revêtement de sol à base de PVC sur mousse, en lames et dalles, destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E2 C2, en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.1.1.	Zone géographique.....	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation	6
2.2.	Description.....	6
2.2.1.	Revêtement.....	6
2.2.2.	Produits de mise en œuvre	7
2.3.	Dispositions de conception	8
2.3.1.	Classement UPEC du local	8
2.3.2.	Support ou revêtement existant	8
2.3.3.	Support amianté	8
2.3.4.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé	9
2.3.5.	Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité	9
2.3.6.	Température ambiante et température du support	9
2.3.7.	Traitement des joints de dilatation.....	9
2.3.8.	Traitement du raccordement aux revêtements adjacents.....	9
2.3.9.	Résistance thermique.....	9
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	9
2.4.1.	Dispositions générales	9
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	9
2.4.3.	Pose avec un produit de maintien	11
2.4.4.	Pose collée en plein	13
2.4.5.	Traitement du raccordement aux revêtements adjacents.....	13
2.4.6.	Traitement des joints périphériques.....	13
2.4.7.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries.	13
2.4.8.	Traitement des joints de dilatation.....	13
2.5.	Réception - Mise en service	13
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	13
2.7.	Traitement en fin de vie.....	13
2.8.	Assistance technique	14
2.8.1.	Soutien à la préconisation	14
2.8.2.	Soutien lors du chantier	14
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	14
2.10.	Mentions des justificatifs	14
2.10.1.	Résultats expérimentaux	14
	Réaction au feu	14
	Acoustique	14
	Aptitude à l'emploi	14
2.10.2.	Références	15
	Données Environnementales	15
	Autres références.....	15
2.11.	Annexes du Dossier Technique.....	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après.

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U3 P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant et plancher rayonnant électrique) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.3 et existante remise à nu telle que définie au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U3 P3 E1/2 C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après.

E1, E2 : joints vifs sans surclassement E du local.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant et plancher rayonnant électrique)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7).

En outre, sont également visés :

- Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au cahier des prescriptions techniques du CSTB n°3606_V3, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé ;
- Les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.3. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable et en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.5. Support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports visés sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.2.1.

1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1 (à l'exclusion des planchers surélevés).

En outre, sont également admis :

- Les anciens revêtements de sols caoutchouc compacts en lés adhérents sans envers mousse ;
- Les dalles semi-flexibles amiantées.

La pose sur planchers surélevés n'est pas visée ;

La pose collée du revêtement est possible en travaux de rénovation dans les conditions décrites au paragraphe § 2.4.4 ci-après. En revanche sur anciennes dalles vinyl-amiante, la pose collée est exclue ;

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2.Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements TARALAM CONFORT 33 et TARADAL CONFORT 33 font l'objet du rapport du classement européen de réaction au feu B_{fl}-s1 valable en pose collée avec produit de maintien sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibre-ciment classés A2_{fl} ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (Rapport du CRET n° 2021/053-1 du 05/03/2021).

1.2.1.2. Acoustique

Les revêtements de sol TARALAM CONFORT 33 et TARADAL CONFORT 33 font l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta_{LW} = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074. (Rapport d'essais du CSTB n° AC21-05880 du 15/07/2021).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Impact environnemental

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour les revêtements de sol TARALAM CONFORT 33 et TARADAL CONFORT 33 mentionnées au paragraphe 2.10.2. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en oeuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.6. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

1.2.2. Remarque complémentaire

La simple mention de l'épaisseur minimale de couche de surface au § 2.2.1.2 du Dossier technique n'a été rendue possible que parce que le produit fait par ailleurs l'objet d'un suivi de la conformité de ses caractéristiques de construction (épaisseur totale, épaisseur de la couche de surface, masse surfacique totale ...) aux spécifications de fabrication et que ce suivi est vérifié dans le cadre de la certification QB-UPEC.

2. Dossier Technique

issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire(s) : Société GERFLOR
Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « TARALAM CONFORT » et « TARADAL CONFORT » font l'objet des déclarations de performances respectives (DdP) N° 001-0025-1 du 09/03/2021 et (DdP) N° 001-0012-4 du 07/03/2019 établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

La pose maintenue en plein est mentionnée sur l'emballage par référence au Document Technique d'Application n° 12/21-1812_V1 (au même titre que la pose collée en plein par référence à la QB 30 UPEC A+) ;

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type et structure

Revêtement de sol à base de PVC multicouche, armaturé par un voile de verre, isophonique, à couche d'usure transparente, sur sous-couche mousse répondant aux exigences de la norme NF EN 651.

Il se présente en format lames (appellation TARALAM CONFORT) et dalles (appellation TARADAL CONFORT) et est fabriqué par enduction.

Il comprend les couches suivantes :

- Une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane pour faciliter l'entretien) ;
- Une couche compacte en PVC, imprimée, avec armature en voile de verre ;
- Une semelle alvéolaire en PVC.

2.2.1.1. Coloris et Design

La surface présente un léger grain de surface.

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 19 coloris pour le revêtement TARADAL CONFORT 33 / TARALAM CONFORT 33.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.2. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TARADAL CONFORT 33	TARALAM CONFORT 33
Dimensions des lames (mm) – NF EN ISO 24342 Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500	999 x 250
Masse surfacique totale (g/m ²) – NF EN ISO 23997	3115 (+13% / -10%)	
Equerrage (écart autorisé en mm) – ISO 24342 - Dimension ≤ 400 mm - Dimension > 400 mm	≤ 0,25 mm ≤ 0,35 mm	
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346 Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm) Épaisseur de la couche de surface (mm) – NF EN ISO 24340	3,50 +0,18 / -0,15 ± 0,20 ≥ 0,59	

2.2.1.3. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TARADAL CONFORT 33 TARALAM CONFORT 33
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) – ISO 24343-1 Résistance au pied de meuble (NF EN 424) (Configuration Pied n°0 ; charge : 100kg) Essai de chaise à roulettes (ISO 4918) (25.000 cycles ; 90 kg)	≤ 0,20 OK OK
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) – NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105-B02	≤ 0,25 ≤ 2 ≥ 6
Acoustique Efficacité acoustique au bruit de choc (NF EN ISO 717-2)	19 dB (± 2 dB)
Résistance thermique déclarée (<i>pour information</i>) Établie à partir de la conductivité thermique calculée selon EN ISO 10456 (m ² .K/W)	0,014

2.2.2. Produits de mise en œuvre

2.2.2.1. Primaires (Sur les supports en bois et panneaux à base de bois)

Sur les supports en bois et en panneaux à base de bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien. Le primaire doit être associé avec le produit de maintien.

Nom	Fabricant/Distributeur
PE 260	UZIN
CEGEPRIM RN	SIKA

2.2.2.2. Produits de maintien

GERFLOR prescrit les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant/ Distributeur	Outil d'application
FIX 760 TECH	BOSTIK	Rouleau laine poils courts spatule n°A4
U2100	UZIN	Rouleau mousse fine Pinceau
L'emploi d'adhésifs autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord. Dans tous les cas lorsque prévu, le rouleau est l'outil d'application à privilégier.		

2.2.2.3. Colles acryliques

Uniquement dans les conditions décrites au § 2.4.4 du présent dossier.

GERFLOR prescrit l'emploi des colles suivantes, selon la nature du support :

Fabricant	Sur support maçonné	Sur support bois	Sur revêtement conservé
SIKA	CEGE 100 TECHNIC		
	CEGE 100 HQT		
BOSTIK (MANG) (MIPLACOL) (SADER)	POLYMANG SM	PLASTIMANG S	PLASTIMANG S
	STIX A300 MULTI FLOOR	STIX A200 MULTI VINYL	STIX A200 MULTI VINYL
	SADERTAC V6	SADERFIX T3	SADERFIX T3
HB FULLER	TEC 522		
	TEC 540		
MAPEI	ULTRABOND ECO 370		
PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS		
UZIN	KE2000 S		
Consommation	Simple encollage 250 – 300 g/m ² Spatule A2 (TKB)	Simple encollage 250 – 300 g/m ² Spatule A2 (TKB)	Simple encollage 200 g/m ² Spatule A4 (TKB)
L'emploi de colles acryliques autres que celles mentionnées ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.			

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'oeuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'oeuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'oeuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire

procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.4. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'oeuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.5. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'oeuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.6. Température ambiante et température du support

Le maître d'oeuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température minimale du support et de l'atmosphère nécessaire pour effectuer la pose doit être comprise entre + 10°C et +25°C.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.7. Traitement des joints de dilatation

Le Maître d'oeuvre devra préciser le mode de traitement ainsi que le choix du profilé parmi ceux proposés en annexe 1.

2.3.8. Traitement du raccordement aux revêtements adjacents

Le Maître d'oeuvre devra préciser le choix du profilé adapté pour le traitement du raccordement aux revêtements adjacents parmi ceux proposés en annexe 3.

2.3.9. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe TARADAL CONFORT 33 ou TARALAM CONFORT 33 posé maintenu ou collé localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du TARADAL CONFORT 33 ou TARALAM CONFORT 33, et de la résistance thermique du revêtement existant.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

2.4.1.2. Stockage et conditions de pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être comprise entre + 10°C et +25°C.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium**2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports**

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.2 du présent document s'appliquent.

Conformément au e-cahier du CSTB n°3578_V4, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

2.4.2.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois**2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports**

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB, appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2. Revêtements existants :**2.4.2.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu****2.4.2.2.1.1. Exigences relatives aux supports**

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.4.2.1.1.2 du présent Dossier Technique.

2.4.2.2.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu**2.4.2.2.2.1. Exigences relatives aux supports**

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois**2.4.2.2.3.1. Exigences relatives aux supports**

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.4. Supports revêtus de carrelage

2.4.2.2.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.4.2. Travaux préparatoires

L'étude préalable de l'état du revêtement existant indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux.

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de sol certifié QB (et son primaire associé) adapté visant une mise en œuvre sur carrelage.

2.4.2.2.5. Ancienne peinture de sol

2.4.2.2.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.5.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.2.4 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.6. Anciens revêtements de sols caoutchouc, linoleum (uniquement dans les locaux E1) et les anciens revêtements de sol PVC compacts en lés adhérents sans envers mousse

2.4.2.2.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les anciens revêtements résilients compact en caoutchouc, linoleum et PVC en lés.

2.4.2.2.6.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires s'effectuent selon les dispositions du § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.7. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante

2.4.2.2.7.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Renovation » et les conditions de conservation de l'ancien dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées.

2.4.2.2.7.2. Travaux préparatoires

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB n°3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.3. Pose avec un produit de maintien

Tous les produits cités au § 2.2.2.2 du présent Dossier Technique doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur les supports préparés et réceptionnés conformément aux prescriptions des paragraphes 2.4.2.1 et 2.4.2.2 du présent document.

2.4.3.1. Calepinage et disposition des dalles/lames

Cf. § 9.1 et § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux ;
- Vérifier que les dalles/lames de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle/lame.

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

2.4.4. Pose collée en plein

Uniquement dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement.

La reconnaissance et la préparation du support sont identiques à celles définies au § 2.4.2.1

La mise en œuvre des revêtements TARADAL CONFORT 33 ou TARALAM CONFORT 33 est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

La pose sur dalle vinyle amiante est exclue.

Les produits de mise en œuvre sont ceux définis au § 2.2.2.3.

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.4.5. Traitement du raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS (Seuil DESIGN CLIP, Seuil INVISIFIX EVOLUTION) en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements TARADAL CONFORT 33 ou TARALAM CONFORT 33.

2.4.6. Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie par arasage ; et l'espace aménagée peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm puis un calfatage est réalisé à l'aide d'un mastic MS polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

2.4.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries.

Le revêtement est simplement arasé en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm et un calfatage est réalisé avec un mastic MS Polymère.

2.4.8. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.5. Réception - Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de l'achèvement des travaux.

Dans le cas de la pose collée, la mise en service intervient (Cf §11 du NF DTU 53.12) :

- Pour un trafic piétonnier normal : 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.
- Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes : 72 heures après l'achèvement des travaux
- Dans le cas d'un sol chauffant, sa remise en chauffe devra être effectuée 7 jours au moins après la mise en œuvre du revêtement de sol.

2.6. Maintenance en service des performances de l'ouvrage

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : nettoyage à sec journalier (balai ou aspirateur) ;
- Entretien périodique : détergent neutre en balayage humide avec micro-fibres humidifiées ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier ; ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la finition usine.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées sur le site internet www.gerflor.com pour les usages publics

Ne jamais utiliser d'embouts ou de roulettes (de chaise, mobilier,...) en caoutchouc, mais des embouts plats et sans motifs en PVC ou polyéthylène

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement.

Le recours à l'autolaveuses pour l'entretien des locaux est exclu.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8.Assistance technique

2.8.1. Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.8.2. Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.9.Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26130) de la société GERFLOR. Ce site est suivi dans la cadre de la certification QB UPEC.

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque QB-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+.

Un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'atténuation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la société GERFLOR.

Le revêtements de sol « TARADAL CONFORT 33 et TARALAM CONFORT 33 » fait l'objet d'un audit annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « QB UPEC A+ ». Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Suivi des performances acoustiques :

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol TARADAL CONFORT 33 et TARALAM CONFORT 33 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB.

Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1.Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

Conformité aux exigences de la norme NF EN 651

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes (25.000 cycles)
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100kg)
- Rapport d'évaluation n° CS-20061ND du 07/08/2020.

Caractéristiques d'aptitude à l'emploi

- Mesure des épaisseurs au microscope et mesure de l'épaisseur totale au micromètre
- Chaise à roulettes simples bandes
- Résistance au pied de meuble
- Résistance à la déchirure
- Module à 1% d'allongement
- Souplesse en torsion multi couches
- Allongement à la rupture
- Charge à la rupture

(Rapport d'évaluation n° DA-21-1844 du laboratoire de GERFLOR en date du 18/02/2022)

Evaluation de la tenue du revêtement TARALAM CONFORT 33 avec le produit de maintien U2100 de la Société UZIN vis-à-vis de l'essai de chaise à roulettes

(Rapport d'essai du laboratoire de GERFLOR en date du 24/02/2022)

Evaluation de la résistance au pelage 90° et cisaillement à initial à 23° C, 20 jours à 50° C et 40 jours à 50°C

(Rapport d'essai du laboratoire de GERFLOR en date du 03/02/2022).

Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 10 °C et 40 °C sur maquette d'ouvrage grand format.

Rapport d'essai n° DSR-RES-21-07370 du laboratoire du CSTB en date du 26 janvier 2022.

Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 23 °C et 70 °C sur maquette du revêtement.

Rapport d'essai n° DSR-RES-21-07370 du laboratoire du CSTB en date du 26 janvier 2022.

2.10.2. Références**Données Environnementales**

Les revêtements de sol TARADAL CONFORT 33 et TARALAM CONFORT 33 font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une vérification par tierce partie.

Cette DE a été établie le 03/2019 par le Syndicat KALEI. Elle est disponible sur le site www.base-inies.fr.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2019

Quantité posée : 5000 m²/an (pose poissée)

2.11. Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 - Joint de dilatation

SEUILS - COUVRE-JOINTS

Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS

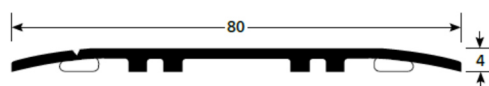


Si passage important
privilégiez 1 côté percé
+ 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

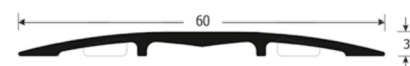
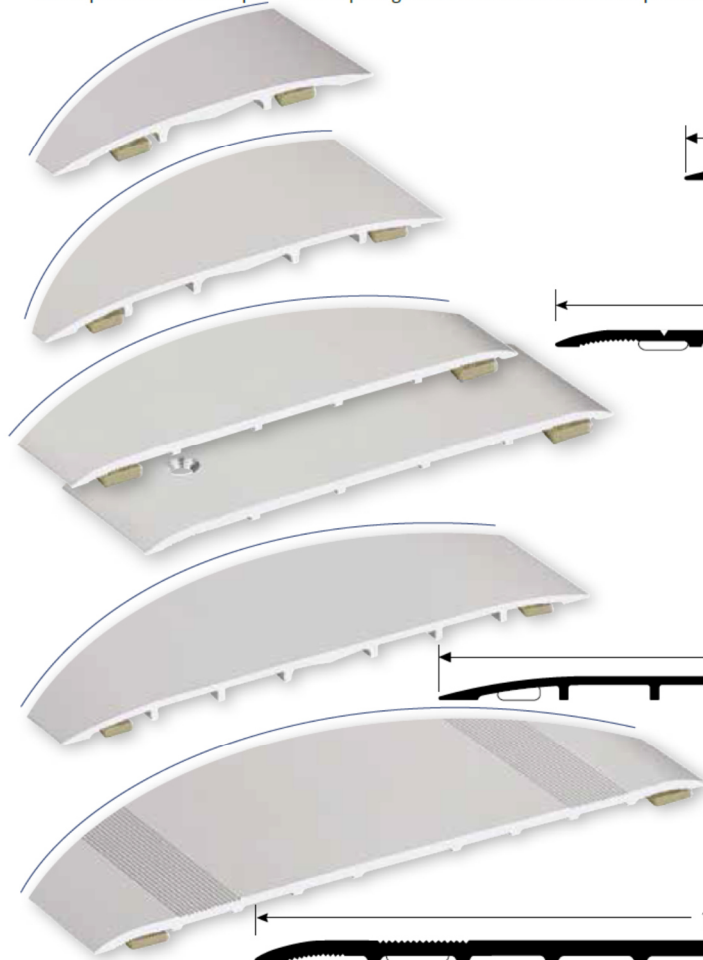


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

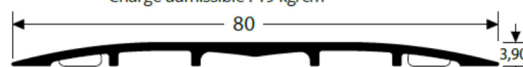
BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



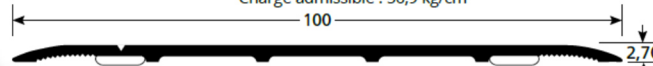
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

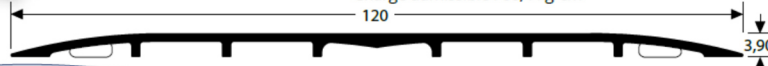


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

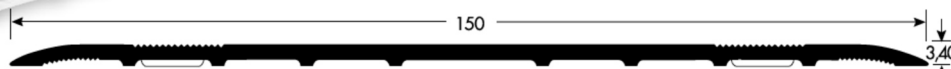
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²



Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

ROMUS

81

Annexe 2 - Seuils

Seuils de porte

Arrêts - rampes

Rampes d'accès

ROMUS®

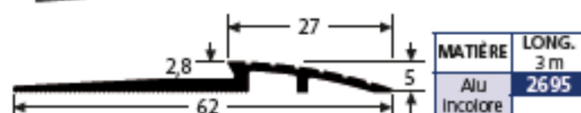
● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



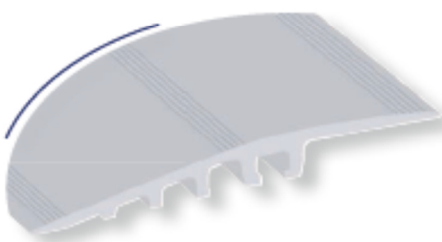
+ Pour flots en magasin



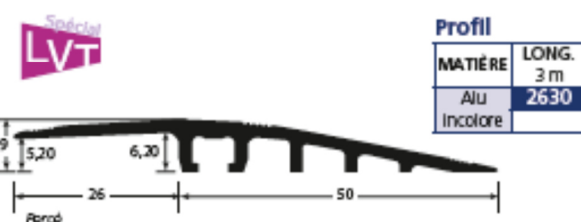
Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.



● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles embottables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).



Boîte de 50 Vis Inox Cruciforme	Ø x L 4 x 50 94129
---------------------------------	--------------------------

Angle sortant	2633
Angle rentrant	2632

Livré avec kit de connecteurs.

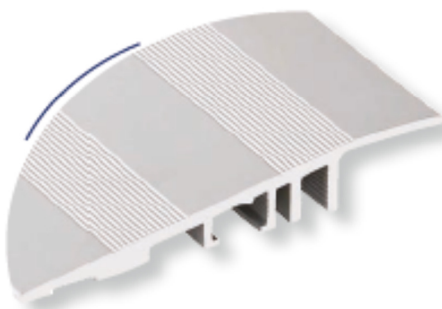
● RAMPE D'ACCÈS 8 mm



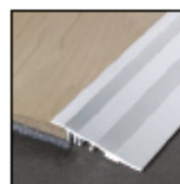
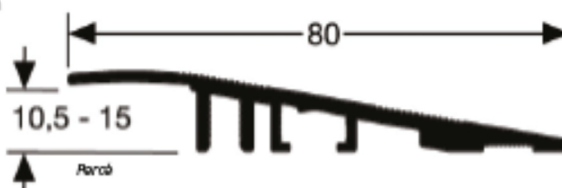
Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.



● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de trepalette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légèrement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)

MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	2,70 m 2621
Alu titane	2625

Annexe 3 - Raccordement au revêtement adjacent

Seuils de porte

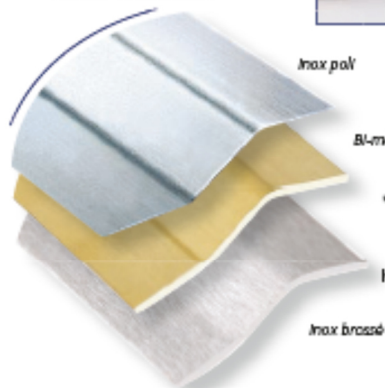
Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux

ROMUS®

● D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



LIVRÉ EN VRAC

Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIÈRE	Ep 1 mm
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	26 10
		Inox brossé	26 16
		Bi-métal	26 11
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	26 14
		Bi-métal	26 15
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	26 12
		Inox brossé	26 17
		Bi-métal	26 13

Livré sous gaine accrochable

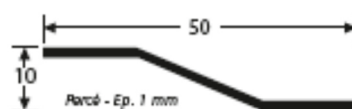
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

● D.N. PERCÉES

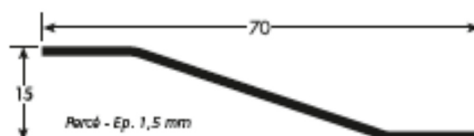
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



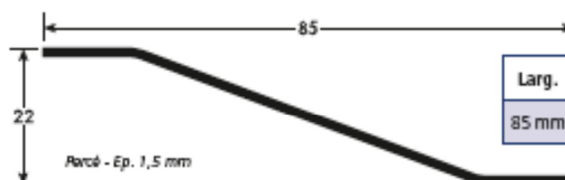
Inox brossé



Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



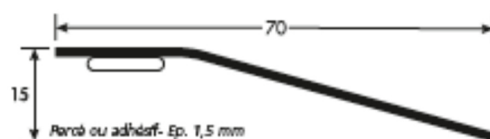
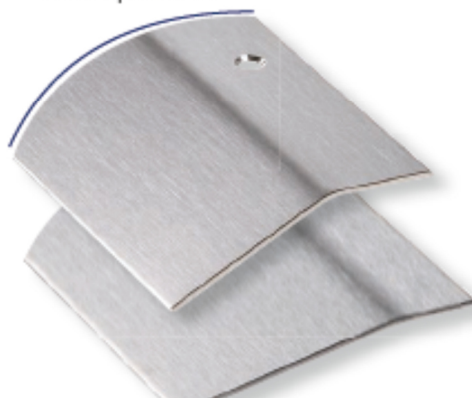
Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



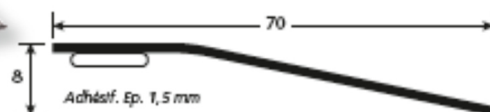
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

● ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matière	Longueur
70 mm. Percé	Inox brossé	2,50 m
70 mm. Adhésif		1928
		1929



Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927